

**DELIBERATION N° 17/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 24 mars 2015**

Dons et legs - 2015

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte le don de la société TOTAL d'un montant de **200.000 euros** au profit du lycée français de Pékin.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 24 mars 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne-Marie DESCÔTES

